• PIÈCES À FOURNIR

DOCUMENTS À FOURNIR	E.I.	EURL - SARL SCA - SCEA
Proforma / Devis	X	X
Pièce d'identité	X	X
Carte Professionnelle (Artisans/Agriculteurs)	X	X
Attestation Situation CAFAT / Fiscale*	X	X
Copie des statuts	-	X
Kbis (- de 3 mois)	-	X
Dernier bilan	-	X
Récépissé de Dépôt des Comptes	-	X
Déclaration de revenus N-1	X	-
Dernier avis d'imposition	X	-

*Démarches que nous pouvons réaliser pour vous.

• PLAN D'ACCÈS

23, route de l'Anse Vata
Complexe ODEON 2002 - 1er étage
BP 8089 - 98807 Nouméa Cedex

Contactez-nous pour une étude gratuite de votre projet !

Tél. : 27 85 00 - Fax : 27 85 12
info@finetropic.nc

Horaires : du lundi au Vendredi de 7h30 à 12h et de 13h à 16h30 (15h30 le Vendredi).

FINETROPIC

AGRICULTURE • ARTISANAT • BTP
ESPACES VERTS • HÔTELLERIE • INDUSTRIE • MINES
PÊCHE • TERRASSEMENT • TOURISME

DÉFISCALISATION

VOUS AVEZ UN PROJET, NOUS VOUS AIDONS À LE CONCRÉTISER !

Présents sur l'ensemble du Territoire depuis de nombreuses années, FINETROPIC est une société calédonienne spécialisée dans le montage de dossier en défiscalisation industrielle GIRARDIN/LODEOM et la recherche de financement associée.

Avec près de 4 300 dossiers réalisés et plus de 1 800 sorties de défiscalisation traitées, FINETROPIC figure parmi les principaux acteurs du marché en Nouvelle-Calédonie.

• QUI SOMMES-NOUS ?

- Une société calédonienne expérimentée
- Une équipe réactive et efficace à votre écoute :

Laurent VELAYOUDOM
Directeur - Gérant
Tél. : 75 22 20
laurent@finetropic.nc

Hélène WERY
Tél. : 27 85 00
helene@finetropic.nc

Edva MANUEL
DE CONDINGUY
Tél. : 27 85 92
edva@finetropic.nc

Anaïs ABE
Tél. : 27 85 91
anais@finetropic.nc

• NOS GARANTIES

- Un accompagnement dans la réalisation votre projet
- Une collaboration avec toutes les banques de la place
- Un partenariat privilégié avec le (Agriculture)
- Une gestion personnalisée lors de sinistre, décès, procédure de sauvegarde
- Une sortie de défiscalisation assurée au terme du contrat

• INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

Les matériels neufs immobilisables et amortissables (exemple : camion, pelle, bull, grue, véhicule utilitaire, matériels de chantier, usine de production, tracteur, matériels agricoles, quad, serres...).

• INFORMATIONS

- Agriculture, Aquaculture, Élevage, Pêche : justifier de 2 ans d'activité, sans agrément pour tout programme d'investissement < à 29.8 millions.
- Autres secteurs d'activités éligibles : dès la création, sans agrément pour tout investissement < à 29,8 millions et dans la limite de 119,3 millions par programme d'investissement.